



Démonstration de motos anciennes et de side-cars Montée historique Maurice VIOLLAND

-Règlement particulier-

1) Présentation :

L'Union Motocycliste de l'Ain organise une démonstration en côte de motos et de side-cars anciens dénommée :

Montée Historique Maurice VIOLLAND

sur la D 86 à COLIGNY.

le dimanche 3 Octobre 2021,

Cette épreuve n'est pas une compétition mais une simple démonstration de véhicules anciens sur une route fermée à la circulation.

Aucune mesure de temps ne sera effectuée et il n'y aura pas de classement.

L'entrée est gratuite.

2) Véhicules admis :

La montée est ouverte aux motocyclettes de tourisme ou de compétition ainsi qu'aux machines présentant un intérêt technique et aux side-cars.

L'antériorité de construction est fixée au **31 12 1983**.

3) Participants :

Cette épreuve est ouverte aux pilotes en possession du permis de conduire et d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile. Le nombre d'engagé est limité à **160** participants.

Les concurrents n'ayant pas d'assurance Responsabilité Civile devront en prendre une sur place.

Les pilotes devront se conformer aux prescriptions du présent règlement.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.

Chaque participant devra tant que possible mettre en place à son stand un extincteur poudre de 6Kg mini ou CO2 de 2Kg mini, vérifié et en état de marche.

4) Engagement :

Les inscriptions se feront par correspondance et seront closes le samedi 1^{er} Septembre 2020.

Le droit d'engagement est de **50€** par moto ou par side-car **avec** attestation de RC.

Le droit d'engagement est de **65€** par moto ou par side-car **sans** attestation de RC.

Ils devront être envoyés à :

MASSON Serge (Pour UMAin)
1658 Chemin des Ecuets
01340 ATTIGNAT

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte. Pour ceux ne possédant pas de chéquier, un virement bancaire sera demandé.

5) **Accueil :**

Dès leur arrivée, les concurrents seront invités à se présenter au contrôle administratif et aux vérifications techniques.

6) **Vérifications administratives :**

Les organisateurs vérifieront le permis de conduire et l'attestation de RC de chaque machine.

7) **Vérifications techniques :**

Les organisateurs vérifieront le bon fonctionnement des organes de sécurité du véhicule.

Ils pourront refuser le départ à une moto ou à un side-car non conforme aux règles de sécurité.

Une tenue de sécurité pour les pilotes et passagers est obligatoire : casque + bottes + blouson + gants.

Les contrôles administratif et technique seront ouverts **le Samedi 2 octobre de 14H30 à 18H00** et **le dimanche 3 octobre de 7h00 à 9h00**.

8) **Horaires et déroulement :**

Le départ s'effectuera sur la route reliant Coligny (01) à Poisoux (39) après le Stade de football.

Les montées s'effectueront **le dimanche 3 octobre de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00**

9) **Attribution des N° et des séries :**

Des numéros sur des plaques, fournies par l'organisation, seront attribués et seront à fixer sur l'avant de la machine. **Il vous faut prévoir le nécessaire pour la fixer.**

Deux séries seront établies par l'organisateur.

10) **Ordre des départs_**

Le départ sera donné toutes les 20 secondes dans l'ordre des séries et dans l'ordre des numéros.

Le retour au point de départ se fera après chaque série, en groupe encadré des véhicules de l'organisation.

La sécurité sur le trajet sera assurée par des commissaires munis de drapeaux réglementaires, de radios et d'extincteurs.

11) **Réclamations :**

Cette manifestation se déroulant sans classement, aucune réclamation ne sera admise, chaque participant devra accepter les décisions des organisateurs.

La Présidente
Evelyne FORET

